

## **ANNEXE délibération 2025-01**

**Comité syndical du 3 février 2025**

### **EXERCICE 2025 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

**Rapporteur : Patrick ODIARD**

---

Depuis la loi du 6 février 1992, les assemblées délibérantes sont associées à la préparation budgétaire par un débat qui doit se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Le présent rapport d'orientation budgétaire a pour objet de présenter les éléments de contexte et les enjeux dans lesquels s'inscrit le budget 2025 du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon. Le vote du budget primitif 2025 est programmé le 7 avril prochain.

#### **I –LE CONTEXTE**

Malgré un reflux de l'inflation, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés pour les collectivités locales liées à un contexte d'effort budgétaire demandé par l'Etat. En dépit des baisses des dotations de l'Etat et des recettes fiscales, les collectivités doivent néanmoins continuer d'investir plus avant dans la transition écologique, trouver des réponses à la baisse du pouvoir d'achat des ménages et pallier des inégalités en progression.

Dans ce contexte de baisse général des budgets de fonctionnement des collectivités, la Ville de Lyon a annoncé un resclage de sa dotation statutaire (+2%), la Métropole ayant décidé le maintien de sa dotation 2024. Ainsi, le Syndicat mixte ne retrouve pas encore le niveau d'abondements de 2021. L'exercice 2024 a été par ailleurs caractérisé par la fin des subventions exceptionnelles dont a pu bénéficier le CRR jusqu'en 2023 : filet de sécurité de l'Etat et fonds inflation de la Ville de Lyon.

#### **II – PREMIERS ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

##### **II.1 Présentation synthétique**

Le précompte administratif (hors journée complémentaire) se présente de la façon suivante :

**Section de fonctionnement (atterrissage prévisionnel)**

Chapitre	Budgété	Atterrissage
011 - Charges à caractère général	971 091 €	796 732 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 345 470 €	11 120 988 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000 €	321 995 €
65 - Autres charges de gestion courante	115 800 €	107 182 €
67 - Charges financières	100 €	- €
67 - Charges spécifiques	5 000 €	4 958 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000 €	- €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 788 461 €</b>	<b>12 351 855 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	889 541 €	889 541 €
013 - Atténuations de charges	86 000 €	76 941 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 750 €	26 179 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 290 500 €	1 346 327 €
74 - Dotations et participations	10 428 160 €	10 383 360 €
75 - Autres produits de gestion courante	64 510 €	65 999 €
77 - Produits spécifiques	5 000 €	1 735 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 788 461 €</b>	<b>12 790 082 €</b>
<b>RESULTAT APRES REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS</b>	<b>- €</b>	<b>438 227 €</b>

**Section d'investissement (atterrissage prévisionnel)**

Chapitre	Budgété	Atterrissage
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 750,00 €	26 178,57 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	1 056,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 034 097,20 €	280 490,19 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 078 847,20 €</b>	<b>307 724,76 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	699 871,20 €	699 871,20 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	321 300,65 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	28 976,00 €	906 589,05 €
13 - Subventions d'investissement	- €	214 750,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 078 847,20 €</b>	<b>2 142 510,90 €</b>

**II.2 Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement constatées sont en adéquation avec le budget voté. Cela s'explique par deux facteurs :

- une légère baisse des dotations et participations, la subvention de soutien au fonctionnement des Conservatoires du Ministère de la Culture étant restée au niveau de 2023 (260 K€ au lieu des 300 K€ demandés) ;
- une légère progression des recettes de droits d'inscription confirmant le résultat 2023 (1,3M€). A noter également une progression des recettes de locations d'espaces liée à plusieurs événements exceptionnels tenus au CRR.



## II.3 Les dépenses de fonctionnement

### Charges de gestion courante

Les dépenses du chapitre 011 progressent d'environ 6% par rapport au réalisé 2023 (+45K€).

Cette hausse est liée notamment à des effets périmètre, suite à l'annulation du spectacle de danse en 2023 (environ +20K€ en 2024) et au transfert des rémunérations d'intervenants de danse depuis le chapitre 012 vers le chapitre 011 (+10K€).

Des facteurs conjoncturels expliquent également la hausse de certains comptes, notamment des réparations d'instruments et notamment de pianos à queue (+20K€), la mise en place de la nouvelle démarche RPS ainsi que des dépenses exceptionnelles d'accompagnement et de formation RH (+35K€).

En complément d'une baisse conjoncturelle des fluides, tous les services gestionnaires ont néanmoins continué leurs efforts de rationalisation des achats de fournitures et autres dépenses non incompressibles (-40K€).

### Charges de personnel

L'année 2024 a continué d'être marquée par l'impact des mesures nationales antérieures consolidées et nouvelles telles que notamment la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat créée par le décret du 30 octobre 2023.

En dépit de ces mesures, la hausse des dépenses de personnel est contenue à moins de 1%.

Plusieurs différés de recrutements, aménagements ou suppression de postes (dont directeur adjoint) ont favorisé ce résultat qui a également été obtenu par la recherche permanente de la meilleure adéquation entre postes d'enseignants et effectifs d'élèves, à chaque opportunité de redéploiement d'heures entre disciplines.

## II.4 La section d'investissement

### Recettes

Le fonds de compensation pour la TVA est conforme aux calculs prévisionnels.

Le Syndicat Mixte a accepté en date de la délibération n°3 du 12 février 2024 le legs Ferrier-Jourdain. L'actif versé à ce jour, qui s'élève à 877K€, apparaît dans les recettes d'investissement car il s'agit d'un don en capital.

Le compte 13 « subvention d'investissement » enregistre une aide de la part de la Métropole pour un total de 11 800 € au titre de l'appel à projet 2024/2025 (schéma métropolitain des enseignements artistiques), qui a permis l'achat d'instruments (voir détail ci-dessous).

Le CRR a bénéficié également d'un don d'instruments neufs dans le cadre d'une opération de mécénat pour un total de 2 950€.

Une subvention d'équipement a été accordée par la Ville de Lyon au titre de l'opération de rénovation de salles du Bâtiment A du CRR (200K€).

Le chapitre 040 qui est constitué des dotations aux amortissements est légèrement inférieur aux prévisions.

### Dépenses

Les crédits inscrits au chapitre 20 sont liés à une demande d'évolution suite à la réalisation du site internet (1 056€). Les crédits inscrits au chapitre 21 ont permis de compléter les travaux de

rénovation du bâtiment A initiés en 2023 avec la rénovation de 6 nouvelles salles (salles de percussions, de jazz et de musique de chambre) (241 K€).

Outre des renouvellements indispensables de matériels pédagogiques, informatiques et des instruments, un effort a été porté sur les équipements pédagogiques nécessaires à l'intervention en milieu scolaire.

Le parc instrumental a également été complété : 20 petites percussions (1 835€), des instruments électriques (dont 1 ampli, 1 piano électrique, 4 guitares soit 3 758€) et instruments acoustiques (1 violoncelle 1 450€, 2 flûtes 1 500€, 2 batteries 990€), acquisitions qui ont fait l'objet pour une partie d'entre elles d'un soutien de la part de la Métropole.

## II.5 Le résultat 2024

Le précompte administratif 2024 fait apparaître un résultat de clôture positif d'environ 438K€, qui est susceptible d'évoluer en fonction des opérations de fin d'exercice.

Cependant, le résultat net (-155K€) avant reprise de l'excédent antérieur (+889K€ lié au versement du filet de sécurité de l'Etat et au transfert exceptionnel depuis la section d'investissement) pointe une difficulté structurelle à équilibrer un budget, les dépenses réelles de fonctionnement restant supérieures aux recettes réelles. Ce déséquilibre est accentué par les dépenses d'ordre (dotations aux amortissements à hauteur de 321K€).

Par ailleurs, des écritures comptables concernant le résultat de la section d'investissement seront de nouveau nécessaires au compte administratif 2024 afin de consolider les résultats 2023 et 2024 entre le compte de gestion et le compte administratif, suite à l'opération exceptionnelle de transfert entre sections de 2023.

## III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2025

### III.1 Présentation du budget primitif 2025 par chapitre

Les prévisions de dépenses et de recettes, en section de fonctionnement, émanent des services gestionnaires d'enveloppes, après les premiers arbitrages.

#### Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre		montant prévisionnel
011	Charges à caractère général	800 000 €
012	Charges de personnel	11 110 000 €
65	Autres charges de gestion courante	110 000 €
66	Charges financières	- €
67	Charges spécifiques	3 000 €
68	Dotations aux provisions pour risques et charges	1 000 €
042	Dotations aux amortissements	340 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 364 000 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre		montant prévisionnel
013	Atténuations de charges	90 000 €
70	Produits des services	1 330 000 €
74	Dotations et subventions publiques	10 550 160 €
75	Autres produits de gestion courante	62 000 €
77	Produits spécifiques	2 000 €
042	Amortissement subventions équipement	47 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 081 160 €</b>
Epargne brute (recettes - dépenses réelles)		160 €
Résultat avant reprise de l'excédent (y compris dépenses d'ordre)		- 292 840 €
Excédent antérieur reporté		438 227 €
<b>Résultat après reprise de l'excédent</b>		<b>145 387 €</b>

### Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre		montant prévisionnel
20	Immobilisations incorporelles	23 000 €
21	Immobilisations corporelles	300 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>370 000 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre		montant prévisionnel
10	Dotations, fonds divers (FCTVA)	20 000,00 €
13	13 - Subventions d'investissement	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>370 000 €</b>

### III.2 Des dépenses de fonctionnement en contraction par rapport au budget 2024

#### Charges à caractère général :

La stabilité du chapitre 011 par rapport au réalisé 2024 s'explique par des mesures d'économies chiffrées par l'ensemble des directions et services, qui continuent à participer à un effort collectif des dépenses : baisse du nombre de jours de répétition pour la location des salles de spectacles (- 5K€), internalisation de la gestion des espaces verts (-5K€), non-renouvellement des contrats d'apprentissage du fait du contexte national (-8K€ de coûts de formation).

Cette économie globale se fait toutefois dans un contexte de hausse de certains postes : progression des coûts de l'énergie et des coûts de location de salles.

#### Autres dépenses hors charges de personnels :

Les « autres charges de gestion courante » augmentent de 10K€. L'enveloppe des dons et legs est portée de 40 à 50K€ du fait des nouveaux prix à attribuer dans le cadre du legs Ferrier-Jourdain (que l'on retrouve également en recettes). Il s'agit par ailleurs de la subvention au COS (70K€). Les chapitres 66, 67 et 68, d'un poids faible dans le budget, soit au total d'un peu plus de 4K€, financent des frais financiers (titres annulés sur exercices antérieurs, frais bancaires, etc...).

### Dotations aux amortissements :

Augmentation résultant notamment de l'amortissement des travaux du Bâtiment A (+20K€ en année pleine).

### Charges de personnel :

A périmètre constant, les charges de personnel baissent de 2% (245K€ par rapport au BS 2024) mais sont stables par rapport à l'atterrissage prévisionnel.

En dépit du GVT estimé à 0,8% en 2025 soit +90K€, la gestion rigoureuse et raisonnée de la masse salariale permet d'envisager un « effet noria » significatif et conjoncturel à l'année 2025 (départs en retraite remplacés par des agents moins expérimentés), estimé à -150K€.

Cet effet d'aubaine est néanmoins contrebalancé par une provision établie pour le remplacement temporaire de certains départs (+50K€), le Syndicat mixte restant confronté au manque d'attractivité des métiers de la fonction publique au sein des filières administratives et techniques.

Une refonte du régime indemnitaire, et notamment le réajustement de la prime ISOE perçue par les enseignants, est envisagée et chiffrée à 270K€ en année pleine, mais n'est pas intégrée à cette proposition budgétaire faute de moyens. Des économies structurelles pourront être débattues pour financer cette mesure.

Les charges de personnels se monteraient donc au total à 11 110 000 €.

Ces chiffres seront par conséquent affinés avant le vote du BP en avril.

### **III.3 Des recettes de fonctionnement en légère hausse**

#### Participations publiques : +1% par rapport au budget voté (+2% par rapport à l'atterrissage 2024)

Une augmentation de la dotation statutaire de la Ville de Lyon a été confirmée à hauteur de 162K€ dans le protocole financier, portant la dotation à 7 473 360€ (soit 2% d'augmentation). La dotation statutaire de la Métropole reste inchangée à hauteur de 1 792 000€.

Au vu du montant versé depuis 2020, la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la DRAC est inscrite à 260 000 €, en dépit de la demande portée à 300 000 € eu égard à l'importance des ressources engagées par le Conservatoire dans le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur.

#### Produits des services

Une progression des recettes générées par les droits d'inscription est proposée à hauteur de 3% par rapport au budget voté en 2024, sans augmentation des droits d'inscription. Cette hypothèse prudente repose sur la reconduction des recettes constatées en 2024 dans un contexte économique au niveau national marqué par l'incertitude.

Une modulation des droits d'inscription n'est pas à exclure au vu des besoins de financement. L'adoption de la grille tarifaire 2025/2026 sera inscrite à l'ordre du jour du comité syndical d'avril prochain.

Différentes hypothèses d'évolution de cette grille seront alors proposées.

#### Autres recettes (chapitre 013, 75,77)

Les prévisions des autres recettes, constituées notamment du produit des dons et legs, de remboursements de sinistres, de remboursements d'indemnités journalières, sont plus aléatoires. Les estimations sont basées sur une moyenne des recettes réalisées dans les exercices antérieurs.

Des recettes exceptionnelles pourront par ailleurs être attendues en cas de Placements à terme du legs Ferrier-Jourdain.

#### Excédent à reporter

Le résultat prévisionnel de clôture est constitué de l'addition :

- du résultat antérieur reporté pour 889 541€
- du solde d'exécution négatif de l'exercice 2024 estimé à environ -451K€.

**Le résultat prévisionnel 2024 peut donc être évalué à environ 438K€.**

Ce résultat sera affecté après l'adoption du compte administratif 2024.

Compte tenu de la structuration du budget du Syndicat mixte financé notamment par le report des résultats antérieurs, cet excédent prévisionnel doit contribuer à garantir le fonctionnement 2026. En conséquence, il ne saurait être consacré au financement de la section d'investissement ni au financement de mesures exceptionnelles en 2025.

#### **III.4 La section d'investissement**

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA, éventuellement par une subvention d'équipement de la Métropole si le CRR est en mesure de répondre à l'appel à projet et de la dotation aux amortissements à hauteur de 340K€. Elles sont évaluées à 370 000 €.

En dépense, habituellement, un recensement des besoins d'investissement est réalisé au cours du trimestre qui précède l'adoption du BP ; toutefois, même si le budget semble autoriser le Syndicat mixte à investir, il est proposé un gel des investissements hors renouvellement d'équipements absolument indispensables, la trésorerie étant prioritairement fléchée sur les dépenses de personnel et autres dépenses de fonctionnement non compressibles.

A ce jour, le budget ne permet donc pas d'intégrer une troisième tranche de travaux dans le Bâtiment A.

Une des urgences reste également le remplacement d'un des véhicules utilitaires ne pouvant plus circuler dans la ZFE, remplacement qui doit permettre de sécuriser son utilisation suite à un accident du travail (remplacement de la rampe de chargement par un hayon élévateur).

#### **III.5 Equilibre du budget 2025**

Il résulte de ces premiers éléments, avant arbitrage, que les recettes réelles équilibrent les dépenses réelles de fonctionnement.

Toutefois, le résultat de l'exercice reste négatif avec les opérations d'ordre (-292K€).

Le résultat positif 2024 compense néanmoins largement ce résultat de l'exercice 2025 (+438K€). Le résultat 2025 pourrait même dans ces conditions être excédentaire, sauf événement exceptionnel (mesures catégorielles nationales, aléas climatiques, reprise de l'inflation...).

#### **IV – PERSPECTIVES BUDGETAIRES A COURT TERME**

Par ces orientations, le Syndicat mixte confirme son engagement à répondre aux difficultés structurelles rencontrées depuis quelques années. Par un effort renouvelé des directions ainsi que



par une conjoncture favorable liée à l'effet noria, les recettes prudentes prévues permettent de couvrir les dépenses, hors opérations d'ordre.

Néanmoins, cet équilibre n'est permis que par la non-inscription à ce stade d'une politique sociale attendue, et notamment le réajustement de la prime ISOE perçue par les enseignants, qui ne pourra être mis en œuvre qu'à la condition pour le Syndicat mixte d'acter des économies structurelles supplémentaires relatives à son offre.

Par ailleurs, cet équilibre n'est que précaire, et serait fragilisé dès 2026 si aucun autre levier n'est saisi.

L'exercice 2025 impose ainsi de nouveaux efforts de gestion, une évolution de la grille des droits d'inscription et une réflexion sur l'offre pédagogique.

Pour autant, s'il veut soutenir son ambition et ses engagements, l'établissement doit continuer à s'attacher de nouvelles recettes dès maintenant et en prévision de l'année 2026. A cet égard la sollicitation de nouveaux soutiens à travers les différentes formes du mécénat sera activement poursuivie.

## V – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX EFFECTIFS

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, les EPCI à fiscalité propre de plus de 10.000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, les départements et les régions, le rapport sur le DOB doit présenter également des informations relatives à la structure des effectifs et à la durée effective du travail.

### Durée du travail

L'année 2022 a vu la mise en place au conservatoire des « 1607 heures » à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Cette durée annuelle de 1 607 heures s'applique aux agents de toutes les filières.

Au sein du syndicat mixte elle se traduit par un passage de la durée hebdomadaire de travail de 37h30 à 38h45 pour les agents des filières administrative, technique, et patrimoine.

Les temps hebdomadaires de face à face pédagogique prévus par les statuts de la filière de l'enseignement artistique n'ont pas été modifiés en 2024. L'audit conjoint Métropole/Ville de Lyon présenté en comité syndical du 9 décembre indique des recommandations, qui font l'objet d'un examen attentif, tenant compte des enjeux sociaux au-delà des considérations financières.

### Structure des effectifs

Au 31 décembre 2024 les effectifs du conservatoire se répartissaient de la façon suivante :

- 267 agents en activité au 31 décembre 2024

La répartition par sexe et par statut est la suivante :

Statut	Féminin	Masculin	Total effectifs	Pourcentage total
Contractuel	59	28	87	33%
Stagiaire	4	3	7	3%
Titulaire	104	69	173	65%
<b>Total général</b>	<b>167</b>	<b>100</b>	<b>267</b>	
Pourcentage total	63%	37%		

La répartition par horaire de travail est la suivante :

Temps de travail	Total effectifs	Pourcentage du total
Temps non complet inférieur à 70%	102	38%
Temps non complet supérieur ou égal à 70%	20	7%
Temps complet	145	54%
<b>Total général</b>	<b>267</b>	

Temps de travail	Féminin	Masculin	Total général	% femmes	% hommes
Temps non complet inférieur à 70%	61	41	102	60%	40%
Temps non complet supérieur ou égal à 70%	12	8	20	60%	40%
Temps complet	94	51	145	65%	35%
<b>Total général</b>	<b>167</b>	<b>100</b>	<b>267</b>		
	63%	37%			

A préciser que l'horaire temps complet est de :

- 20 heures hebdomadaires pour le personnel enseignant, exerçant comme Assistant Territorial d'Enseignement Artistique : 126 agents en activité suivant ce cadre d'emploi,
- 16 heures hebdomadaires pour le personnel enseignant, exerçant comme Professeur d'Enseignement Artistique : 77 agents en activité suivant ce cadre d'emploi,
- 35 heures hebdomadaires en moyenne pour le personnel des autres cadres d'emploi, correspondant à 1 607 heures annuelles et 38h45 effectives par semaine associées à 22 jours de RTT : 64 agents suivant ces cadres d'emploi.

La répartition par catégorie est la suivante :

Catégorie	Féminin	Masculin	Total général	% femmes	% hommes
A	51	38	89	57%	43%
B	90	47	137	66%	34%
C	26	15	41	63%	37%

Catégorie	Total général	% du total
A	89	33%
B	137	51%
C	41	15%
<b>Total général</b>	<b>267</b>	

- 9 agents en situation de détachement ou de disponibilité au 31 décembre 2024

#### Information sur les rémunérations

	Titulaires	Contractuels
Traitement indiciaire (dont heures supplémentaires rémunérées)	5 149 346 €	1 189 166 €
Régimes indemnitaires	764 096 €	271 862 €
NBI	20 553 €	

